

**Réseau de démonstrateurs "Innovation pour l'autonomie" - Attribution d'une subvention exceptionnelle au projet "centres de ressources" porté par l'Association "CEP-CICAT"**

**Rapport n° CP/2013/479**

**Service gestionnaire :**

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

**Résumé :**

Le présent rapport propose d'attribuer une subvention exceptionnelle au projet "centres de ressources" porté par le CEP-CICAT dans le cadre du réseau de démonstrateurs "Innovation pour l'Autonomie".

Initiée dès 2008, la démarche globale « Innovation pour l'Autonomie » s'inscrit dans le cadre d'une politique du Conseil Général du Bas-Rhin construite sur le long terme. Il s'agit d'explorer les bénéfices possibles de solutions innovantes, notamment l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), afin de favoriser l'autonomie à domicile des personnes âgées.

L'objectif de la démarche est double :

- Faire face aux défis du vieillissement et de la perte d'autonomie au travers de solutions innovantes, basées notamment sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).
- Favoriser le développement économique local par la structuration d'une filière « autonomie à domicile ».

Dans ce cadre, la mise en œuvre d'un réseau de démonstrateurs a été adoptée par l'Assemblée Plénière du 25 juin 2012. Les conditions de soutien aux projets ont été définies afin de sélectionner les centres de ressources en mesure de constituer le réseau de démonstrateurs, notamment un taux d'aide à l'investissement plafonné à 30% du coût du projet.

Une partie importante du réseau de démonstrateurs « Innovation pour l'Autonomie » est portée par l'association CEP-CICAT. Il s'agit des centres de ressources suivants :

- Maison témoin – Obernai  
Show room, notamment sur les thématiques domotique et gestion technique des bâtiments
- Centre d'Exposition Permanente – Eckbolsheim
  - Un Parcours didactique : présentation des équipements liés à la dépendance avec une approche cohérente et non stigmatisante
  - Un appartement témoin dédié aux équipements sans fil
  - Un centre de ressources
    - \* Apprentissage des usages
    - \* Formation des aidants, des professionnels et des prescripteurs
- Démonstrateur mobile – Territoire départemental
  - \* Présentation des solutions pour l'autonomie à domicile
  - \* Valorisation de la démarche « Innovation pour l'Autonomie »
  - \* Evolutif, flexible et au plus près des territoires

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 255 000 €.

Les investissements prévus à ce titre s'inscrivent dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale « Innovation pour l'Autonomie », pour lequel des co-financements de l'Etat et du Département ont été initialement inscrits.

Les derniers arbitrages en faveur de ce dossier indiquent une diminution de la quote-part des fonds d'Etat.

Afin de préserver l'équilibre global du Pôle d'Excellence Rurale, et plus particulièrement les centres de ressources portés par le CEP-CICAT qui s'avèrent incontournables pour la cohérence et la pertinence du réseau de démonstrateurs « Innovation pour l'Autonomie », il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle à hauteur de 50 707 € pour ce projet, ce qui porte la contribution départementale au CEP-CICAT à un montant de 125 724 €.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seraient imputables sur la ligne budgétaire dont la situation est donnée ci-dessous.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35879	204-20422-91	100 000,00 €	74 983,00 €	50 707,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer au Centre d'Exposition Permanente - Centre d'Information et de Conseil sur les Aides Techniques (CEP-CICAT), une subvention exceptionnelle d'un montant de 50 707 € au titre du réseau de démonstrateurs "Innovation pour l'Autonomie".*

*Par ailleurs, elle approuve l'avenant à la convention financière annexé à la présente délibération et autorise le Président du Conseil Général à le signer le moment venu.*

Strasbourg, le 17/06/13

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique KENNEL, consisting of several overlapping loops and strokes.

Guy-Dominique KENNEL